

Spécial | La DFCI anticipe les incendies en Gironde



Le stand de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) est installé en bordure de la Ferme, sur le Salon de l'Agriculture, pour sensibiliser le public girondin sur ses devoirs, jusqu'à lundi. « Il faut que les gens connaissent leurs obligations légales, comme débroussailler autour de leur maison dans un rayon de 50 mètres, ou l'interdiction d'incinérer ses végétaux », explique le technicien de travaux Guillaume Bei. Il présente aussi l'opération « Mégot jeté, forêt brûlée ». En termes de départ de feu, la Gironde est le premier département français, avec environ 1.000 par an, contre 200 dans le Var.

« Les cigarettes provoquent près de la moitié des incendies déclenchés par l'homme », d'après Guillaume Bei, technicien de travaux à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). L'association mène donc l'opération « Mégot jeté, forêt brûlée », pour que les fumeurs soient plus attentifs à ne pas jeter leur mégot, par la fenêtre de leur voiture, par exemple. « Le feu suit l'homme », assure le technicien, qui insiste sur le fait que c'est l'activité humaine qui favorise les incendies, par accident, inattention, ou dans une minorité de cas, volontairement. Seule cause naturelle, la foudre ne représente que 14% des départs de feu.

La sensibilisation sur le Salon de l'Agriculture, à Bordeaux, ne doit rien au hasard ; c'est en effet en métropole, et alentour, qu'ils sont particulièrement nombreux. « Sur les 1.700 départs de feu en Aquitaine l'année dernière, on en dénombre 1.000 en Gironde », explique le technicien.

120.000 litres pour 500 hectares

Subventionné à 80% par l'Europe et l'État, la DFCI est un organisme public indépendant des pompiers et qui dépend des préfetures. Avec une antenne par commune en Gironde, sous la forme d'associations syndicales autorisées avec des bénévoles. Particularité de l'ancienne Aquitaine, soit Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques, les membres de l'association sont des propriétaires de surfaces forestières. Ils paient une taxe de 3 euros par hectare et par an, pour compléter le budget, ce qui représente environ 20.000 euros par commune.

Les techniciens de la DFCI travaillent en collaboration avec les pompiers sur place dans les communes. « En amont, nous aménageons le massif forestier pour que les soldats du feu puissent intervenir, en créant des pistes

en forêt et des points d'eau sur place, à hauteur de 120.000 litres pour 500 hectares. Pendant un incendie, nous les conseillons sur les points d'accès. Nous opérons ensuite une surveillance jusqu'à deux semaines après le feu, car il peut encore y avoir des fumerons aux racines », décrit Guillaume Bei. Les deux experts en Gironde font donc plusieurs tournées dans leur véhicule 4x4 jaune de patrouille forestière, équipé d'une pompe à eau.

Alix Fourcade

Crédit Photo : Alix Fourcade
Publié sur aqui.fr le 18/05/2018
[Url de cet article](#)